



Interets et frais demandés sur dette jamais réclamée depuis 10 an

Par **paulsud**, le **08/08/2015** à **02:14**

je suis passé en commission de surendettement en 2004 plan accepté et effectif à compter du 17 01 2005 ,tous mes créanciers m'ont envoyés un échéancier selon les préconisations de la commission sauf un (une banque pour un crédit renouvelable de 5700 euros) je n'ai jamais eu de nouvelle de ce créancier pendant plus de 10 ans . Le 10 juillet de cette année 2015 j'ai reçu un courrier d'une société de recouvrement me réclamant la somme de 9200 euros.J'ai eu un cancer du poumon il y a peu et je suis très fragile moralement alors de peur d'avoir d'autres soucis j'ai envoyé un cheque de 1000 euros .Alors j'ai 2 questions : est ce que ce cheque de 1000 euros annule la forclusion et si par malheur pour moi la réponse est oui,ont ils le droit de me réclamer 9200 euros soit 3500 euros de frais ou d'intérêts je ne sais pas ils ne précise pas . la somme ne devrait elle pas etre celle figurant sur le plan de financement établi par la commission de la banque de France en date du 17 01 2005 puisque ils n'ont jamais donner signe de vie pendant plus de 10 ans. Merci par avance si vous pouvez m'aider .